

Le Pays de La Meije

Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples

La Grave et Villar D'Arène

PROCES VERBAL CONSEIL SYNDICAL DU 7 MARS 2024

Présents : Olivier FONS, Jean-Pierre PIC, Michel GONNET, Philippe SIONNET, Elodie LEFEBVRE, Béatrice ALBERT, Alain FAUST

Absents : Sylvie MATHON, Valérie BUCH, Roland JACOB, Stéphane FERRIER, David LE GUEN

Secrétaire de séance : Michel GONNET

Approbation du précédent compte rendu.

3.2024 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Vu le compte de gestion rendu par M. Sébastien DUCATEL, comptable public de Briançon ;

Vu le détail des opérations de l'exercice 2023 établi au regard du compte ;

Considérant que la comptabilité de M. Sébastien DUCATEL, comptable public de Briançon est régulière et n'a donné lieu à aucune observation ;

Le Conseil Syndical émet un avis favorable sur le compte de gestion, dont le résultat est synthétisé dans le tableau ci-dessous ;

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	940 159,94	1 212 671,36	2 152 831,30
Titres de recette émis (b)	897 209,94	1 181 668,53	2 078 878,47
Réductions de titres (c)		5 763,00	5 763,00
Recettes nettes (d=b-c)	897 209,94	1 175 905,53	2 073 115,47
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	940 159,94	1 212 671,36	2 152 831,30
Mandats émis (f)	826 381,72	1 143 306,64	1 969 688,36
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h=f-g)	826 381,72	1 143 306,64	1 969 688,36
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent	70 828,22	32 598,89	103 427,11
(h-d) Déficit			

4.2024 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Conseil Syndical est appelé à se prononcer sur le Compte Administratif de l'exercice 2023.

Le Président quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Syndical approuve et vote le compte administratif de l'exercice 2023.

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	1 143 306,64	1 175 905,53
	Section d'investissement	826 381,72	897 209,94
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0,00	41 571,05
	Report en section d'investissement (001)	86 402,76	0,00
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		2 056 091,12	2 114 686,52
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'investissement	0,00	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	0,00	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	1 143 306,64	1 217 476,58
	Section d'investissement	912 784,48	897 209,94
	TOTAL CUMULE	2 056 091,12	2 114 686,52

5.2024 AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le Conseil Syndical vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour rappel : Déficit reporté de la section investissement de l'année antérieure : -86 402,76€

Pour rappel : Excédent reporté de la section fonctionnement de l'année antérieure : 41 571,05€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent – 001) de la section d'investissement de : 70 828,22€

Un solde d'exécution (Excédent – 002) de la section de fonctionnement de : 32 598,89€

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00€

En recettes pour un montant de : 0,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 15 574,54€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Syndical, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 15 574,54€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 58 595,40€

6.2024 CONVENTION OTVH Office de Tourisme des Hautes Vallées

Monsieur Le Président rappelle aux membres du Conseil Syndical que le SIVOM est compétent statutairement en matière d'animation sur le territoire des communes de La Grave et de Villar d'Arène.

L'association « Office de Tourisme des Hautes Vallées » est une association de type Loi 1901 qui a vocation à assurer l'accueil des touristes sur les communes de sa ZIG, assurer leur information ainsi que celle de la population locale sur les potentialités de la région, à mettre en œuvre des actions de promotion.

Le SIVOM de La Grave – Villar d'Arène, dans le cadre de la loi NOTRe et le transfert de la compétence tourisme à la CCB, a souhaité garder la compétence « animation ».

Souhaitant s'inscrire dans cette nouvelle organisation, l'Office de tourisme a proposé au SIVOM un relais pour la mise en œuvre des actions et objectifs suivants :

- Faire le relais entre les associations ou intervenants souhaitant la participation du SIVOM au niveau de l'animation de leurs événements conformément aux règles établies par le SIVOM lors d'une réunion de travail le 26 octobre 2022.
- Assurer le paiement de l'animateur sur le site GUSO (compte déjà existant pour l'office de tourisme).
- Mettre en ligne sur son site internet les animations (dont elle aura connaissance) pour assurer la communication.
- L'office de tourisme transmettra au SIVOM les justificatifs des dépenses pour remboursement.
- Bilan annuel : l'office de tourisme des hautes vallées transmettra au SIVOM au moment de la mise en place du budget un bilan d'activité détaillé et chiffré indiquant avec précision l'affectation et l'utilisation de l'enveloppe.

Le Conseil autorise le Président à signer la convention et attribue une enveloppe de 3 500€.

4 POUR, 1 ABSTENTION : Elodie LEFEBVRE

7.2024 SUBVENTIONS 2024 ALLOUEES PAR LE SIVOM

Monsieur le Président présente aux membres du conseil les différentes demandes de subventions réceptionnées pour l'année 2024 de la part des associations.

Il rappelle les subventions précédemment allouées et propose, au vu des dossiers déposés, d'allouer les subventions sur le tableau ci-dessous pour un montant de 8 500,00€.

OBJET	POUR MEMOIRE BUDGET N-1	DEMANDE DE L'ASSOCIATION	PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT	CHOIX DU CONSEIL SYNDICAL
Amicale des sapeurs-pompiers	800,00€	1 300,00€	500,00€	500,00€
Club de montagne et d'escalade de la Meije	1 600,00€	1 800,00€	1 000,00€	1 000,00€
Club des sports	4 800,00€	4 500,00€	4 000,00€	4 000,00€
Dénivelé positif	500,00€	500,00€	500,00€	500,00€
Derby de la meije (2023 breby de la meije)	2 400,00€	3 000,00€	2 000,00€	2 000,00€
Meidjo télémark	500,00€	Pas de demande	0,00€	0,00€
Les rencontres de la Haute Romanche	1 500,00€	Pas de montant	0,00€	0,00€
Sou des écoles	300,00€	Dossier incomplet	0,00€	0,00€
SSIAD Oisans ADMR	500,00€	500,00€	500,00€	500,00€
TOTAL	12 900,00€		8 500,00€	8 500,00€

Les membres du conseil approuvent le tableau et disent que les sommes correspondantes seront inscrites au budget du SIVOM à l'article 65748.

8.2024 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Président présente au Conseil Syndical le budget prévisionnel relatif au budget général, pour l'exercice 2024.

Chapitre 011 – Charges à caractères général	275 243,12€
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés	914 524,52€
Chapitre 014 – Atténuations de produits	4 200,00€
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	13 710,00€
Chapitre 66 – Charges financières	25 323,81€
TOTAL DES DEPENSES DE FNCTIONNEMENT	1 233 001,45€
Chapitre 002 – résultat d'exploitation reporté	58 595,40€
Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et vente divers	571 195,04€
Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations	600 211,01€
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	3 000,00€
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 233 001,45€
Chapitre 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	15 574,54€
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	95 429,48€
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	18 261,92€
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	129 265,94€
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	20 793,06€
Chapitre 13 – Subventions d'investissement	108 472,88€
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	129 265,94€

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré vote le budget primitif général de l'exercice 2024.

9.2024 PARTICIPATION DES COMMUNES BUDGET 2024

Monsieur le Président expose aux membres du conseil que la trésorerie a demandé qu'un protocole établi pour le versement de la participation des communes au SIVOM.

Il rappelle que jusqu'à présent les versements étaient faits en fonction de la trésorerie des communes et des besoins du SIVOM.

Il propose de délibérer sur les montants suivants ;

-Pour la commune de La Grave

En fonctionnement 409 543,47€

En investissement 40 452,29€

-Pour la commune de Villar d'Arène

En fonctionnement 190 667,54€

En investissement 14 263,69€

Il demande que ces sommes soient versées au plus tard le 31 octobre 2024.

Le Conseil donne son accord pour les montants de la participation des communes et valide le paiement au plus tard le 31 octobre 2024.

AFFAIRES DIVERSES

Néant.

Le Président,
Olivier FONS

Le secrétaire de séance,
Elodie LEFEBVRE